

Jean-Louis JASSERON (1773- ?),

« gueule cassée » de l'Empire

(Petit clin d'œil à notre ami Michel Clicque)

Jean-Louis JASSERON naît à Aranc, non loin d'Ambérieu-en-Bugey. Son père, Jean-Christostome, et sa mère née Geneviève SAPIN, y sont cultivateurs. Ce qui n'empêche pas le jeune Jean-Louis d'acquérir de l'instruction : il écrit sans faute et d'une écriture élégante. Engagé volontaire en janvier 1794, il est versé au Bataillon de Montferme, nom révolutionnaire de St Rambert-en-Bugey. Nommé sergent, puis adjudant, son courage lui mérite l'épaulette de sous-lieutenant (promotions rapides qui interviennent entre mars et octobre 1795). A l'Armée des Alpes, sous Kellermann, puis à l'Armée d'Italie sous les commandements successifs de Bonaparte, Schérer et Joubert, il participe aux victoires de Montenotte, Arcole, Rivoli...

Incorporé au 3^{ème} Bataillon du 45^{ème} de ligne, Jean-Louis JASSERON est nommé lieutenant au choix[1] en mai 1800, avant de partir en Vendée « pacifier » les rebelles chouans. En 1801-1802, il se retrouve en Suisse, puis au Hanovre, sous l'autorité de Bernadotte. Il est élu capitaine le 9 janvier 1805. A la Grande Armée, il combat Prussiens et russes. Le 16 février 1807, à Ostrolenka (Pologne), où il sert dans les célèbres grenadiers d'Oudinot, il est blessé à la mâchoire inférieure au moment précis où il allait s'emparer d'une pièce d'artillerie. Rapatrié sanitaire à l'hôpital de Liège, il y subit une délicate intervention : l'officier de santé qui l'opère précise que « *l'extraction de la balle a nécessité une ouverture qui a lésé le muscle de la mastication ; il en résulte des plaies frituleuses (?), une raideur du col et une grande difficulté à ouvrir la bouche pour l'introduction des aliments [...] la mastication est pénible, difficile et douloureuse* ». Et le chirurgien de conclure : « *Monsieur Jasseron est hors d'état de servir* ».

Cependant, l'intéressé estime, quant à lui, pouvoir encore se rendre utile à son pays et sollicite du Ministre de la Guerre[2] un emploi de « commandant de réserve départementale ».

Le major[3] du 45^{ème} de Ligne, Lamarque[4], appuie la demande de *cet estimable officier* et propose de lui accorder une place à la Conservation des Eaux et Forêts, ou encore le commandement d'une place « *faveur dont il s'est rendu digne par la manière dont il a rempli ses devoirs jusque là* ». Dans sa lettre au Ministre, le major Lamarque souligne que « *cet estimable officier emporte les regrets de tous ses camarades et les miens en particulier. Son éducation et ses connaissances le mettent à même d'occuper un emploi dans la partie civile* ».

Toutefois, il n'apparaît pas que cette demande ait abouti. Jasseron obtint une pension annuelle de 1.600 francs(-or) et fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

[1] Dès l'An II, la République, supprima en effet les pratiques de l'Ancien Régime et soumit la nomination des officiers au vote de leurs semblables.

[2] Par lettre datée du 24 février 1802

[3] Grade équivalent à celui, actuel, de lieutenant-colonel

[4] S'agirait-il du futur général, dont les funérailles déclenchèrent les barricades fatales à Gavroche ?